

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 5 OCTOBRE 2017

N° 2017-09-05

L'an deux mille dix-sept, le cinq octobre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-huit septembre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Montbrun-les-Bains, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

### Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 15

Nombre de voix

En exercice : 36  
Présentes : 18  
Exprimées par pouvoirs : 12  
**Total (mini 19) : 30**

**Quorum atteint**

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(porteur de 2 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme  
(porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Sébastien BERNARD à Christelle RUYSSCHAERT, Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Dominique GUEYTTE à Michel ROLLAND, Marie-Pierre MONIER à Pierre COMBES, Corinne MOULIN à Rosy FERRIGNO, Marlène MOURIER à Valery LIOTAUD, Pascale ROCHAS à Philippe CAHN, Ghislaine SAVIN à Claude AURIAS.

### Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Éric RICHARD

### Invités excusés

Laurent HARO

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Henriette MARTINEZ déclare la séance ouverte à 14 heures  
Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

## Objet : Financement des travaux de construction et d'équipement du Siège du Parc – Désignation d'un établissement bancaire

La Présidente expose :

Les travaux de construction du siège du Parc vont démarrer. Les financements suivants ont été votés par les partenaires financiers :

Région Auvergne – Rhône-Alpes	450 000 €
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	300 000 €
Conseil Départemental de la Drôme	100 000 €
Conseil Départemental des Hautes Alpes	50 000 €

Pour assurer la part d'autofinancement du Parc, trois établissements bancaires ont été consultés pour contracter un emprunt à moyen terme de 400 000 € sur 15 ans,

Les propositions financières sont les suivantes :

Etablissements		Taux emprunt autofinancement de 400 000 €
<b>Caisse des dépôts</b>	Taux fixe BEI	1,35%
	Indexé Livret A	/
<b>Crédit Agricole</b> <u>Echéances constantes</u> (Frais de dossier à 0,1%)	Taux réduit : 1,0845%	Echéances annuelles constantes réduites avec 1 <sup>ère</sup> échéance moins de 1 an : 29 038,40 € Coût du prêt : 35 576,02 €
	Taux : 1,23%	Echéances/Coût du prêt : Annuelles à + de 1 an : 29 365,47 € / 40 482,11 € Semestrielles : 14 641,98 € / 39 251,31 € Trimestrielles : 7 310,78 € / 38 646,98 €
<b>Crédit Agricole</b> <u>Echéances dégressives</u> – Capital constant (Frais de dossier à 0,1%)	Taux fixe : 1,23%	Echéances trimestrielles : de 7896 € à 6 686 € Coût du prêt : 37 515 €
<b>Caisse d'Epargne</b> <u>Taux fixe classique</u> PDA décembre 2017 Frais de dossier 0,15%	Taux : 1,28%	Echéances/coût du prêt : Annuelles : 29 478 € / 42 174 € Semestrielles : 14 696 € / 40 902 € Trimestrielles : 7 337 € / 40 265 € Mensuelles : 2443 € / 39 840 €
<b>Caisse d'Epargne</b> <u>Phase de mobilisation selon les besoins</u> jusque décembre 2018 (taux d'intérêt intercalaires 0,8%) Frais de dossier 0,15%	Taux : 1,42%	Echéances /coût du prêt : Annuelles : 29 795 € / 46 933 € Semestrielles : 14 850 € / 45 524 € Trimestrielles : 7 413 € / 44 817 € Mensuelles : 2468 € / 44 346 €

/ : signifie que l'établissement bancaire ne propose pas ce type de contrat d'emprunt

Au vu des propositions, la Présidente propose :

- ◆ De demander à la CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt de 400 000 € remboursable en 15 ans au taux fixe de 1,23 %.

### Synthèse :

- Durée : 180 mois
- Taux fixe : 1,23% en annuel
- Echéances trimestrielles dégressives à capital constant
- Première échéance après la date de déblocage des fonds.
- Frais de dossier : 800 € TTC (non soumis à la TVA)

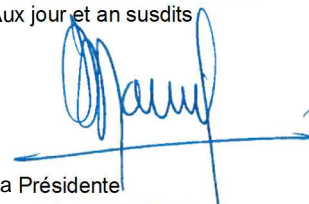
- ◆ De s'engager pendant toute la durée du prêt au nom du Comité Syndical à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.
- ◆ De s'engager à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Confère** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame la Présidente pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.
- **Affirme** qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressé et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

La Présidente certifie, sous sa responsabilité, que le présent acte est rendu exécutoire en application de l'article L2131-1 du Code Général des collectivités territoriales.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



La Présidente  
Henriette MARTINEZ